



FONDATION KORIAN POUR LE BIEN VIEILLIR

CAHIER DES CHARGES

« PRIX DE LA FONDATION KORIAN 2021 »

PRESENTATION DU PRIX DE LA FONDATION KORIAN

La Fondation Korian pour le bien vieillir s'est fixé pour mission de favoriser un changement de regard sur l'âge et les aînés. La Fondation développe des projets fédérateurs contribuant à l'inclusion sociale des plus âgés et à soutenir le lien social des aînés, des aidants et des professionnels de l'accompagnement. En réunissant des chercheurs en santé et en sciences humaines, des professionnels de l'accompagnement des aînés et des géiatres, mais aussi des journalistes, des designers, des responsables du monde associatif, la Fondation Korian pour le Bien-Vieillir mène des études sociétales et des recherches appliquées afin de contribuer à ce que toute personne, quels que soient son âge, sa situation de famille ou son état de santé, puisse être reconnue comme un acteur de la société et à l'échelle des territoires.

La Fondation Korian remet chaque année un Prix doté de 15 000 € à une association, une collectivité ou un organisme de l'économie sociale et solidaire, sélectionné par un jury indépendant, pour une action particulièrement originale destinée à favoriser le bien vieillir dans les territoires.

Les critères majeurs de sélection seront ceux de l'originalité, de la participation sociale et du respect de la dignité des personnes.

Comme pour les précédentes éditions, **La Fonda** sera notre partenaire : association reconnue d'utilité publique, La Fonda est un laboratoire d'idées au service du monde associatif.

Par ses travaux, elle fournit des éclairages et des outils pour comprendre les phénomènes à l'œuvre dans la société, explorer leurs effets sur l'action associative et nourrir les décisions stratégiques des responsables associatifs et de leurs partenaires.

THEMATIQUE

Chaque année, un thème lié à l'inclusion sociale qui est la raison d'être de la Fondation Korian, est retenu pour sélectionner les réalisations.

Pour l'édition 2021, le Prix récompensera une **action d'utilité sociale favorisant le rayonnement d'un établissement pour personnes âgées sur son territoire.**

Extrait de la synthèse du 16^{ème} Plateau de la Fondation Korian « Les territoires de longévité » (21 septembre 2020 –



FONDATION KORIAN POUR LE BIEN VIEILLIR

<https://www.fondation-korian.com/sites/fondation/files/documents/COMPTE-RENDU%2016e%20Plateau%20de%20la%20Fondation%20Korian%20pour%20le%20Bien-Vieillir%2021%20septembre%202020%20Territoires.pdf> :

Au sujet de l'emplacement et de la proximité des maisons de retraite, près de 7 seniors européens sur 10 déclarent vivre à moins de 5 km d'une maison de retraite et plus précisément 1 sur 3 habiterait même à moins de 2 km. La présence de services et d'infrastructures au sein de maisons de retraite et proposés au grand public susciterait un réel intérêt auprès des seniors.

Mais l'intérêt est encore plus fort auprès des plus jeunes qui les utilisent probablement plus, et qui ont aussi peut-être moins de réticences à envisager d'entrer dans une maison de retraite et de partager aux côtés des seniors des points d'accès à des services publics, des parcs et des commerces... Un autre point de réflexion évoque le fait que les plus jeunes se montrent les plus intéressés par des services qui pourraient être proposés par des résidents en maison de retraite.

Telles sont les questions auxquelles les projets présentés devront répondre. L'objectif est de valoriser l'impact des établissements pour personnes âgées en primant des actions remarquables et originales qui sont à la fois utiles aux usagers d'un établissement, mais aussi à la population vivant sur le même territoire :

- **Accès à des services publics ou de proximité simplifiés** : Le projet implique l'établissement dans la réponse à une carence de services de proximité constatée sur le territoire
- **Solutions de mobilité partagée** : Le projet implique l'établissement dans la construction de solutions de mobilité accessibles aux résidents comme à la population alentour
- **Solutions d'accès facilité à la santé** : Le projet implique l'établissement dans la mise en place de services de santé / prévention accessibles et ouverts à la population alentour
- **Actions de formation pour l'accès aux droits, au numérique, aide administrative** : toute action favorisant l'inclusion des personnes âgées tout en permettant de tisser des liens avec la population alentour

BENEFICIAIRES DU PRIX DE LA FONDATION KORIAN

Une association locale, un organisme de l'économie sociale et solidaire, une collectivité ou un établissement public, en activité depuis 3 ans minimum, à l'origine d'une initiative reproductible dans d'autres territoires. Une seule candidature par structure est autorisée.



FONDATION KORIAN POUR LE BIEN VIEILLIR

CONDITIONS POUR POSTULER AU PRIX DE LA FONDATION KORIAN

Les candidats trouveront sur le site de la Fondation, un dossier de candidature (<https://www.fondation-korian.com/fr/blog/lancement-de-la-4eme-edition-du-prix-de-la-fondation-korian>) leur permettant de présenter leur action et de donner aux membres du jury des indications objectives, quantitatives et qualitatives pour apprécier le projet.

1 - Description de l'organisation candidate :

- Les statuts
- La photocopie de la parution au Journal Officiel
- Noms et Prénoms des membres du Conseil d'Administration
- Les comptes d'exploitation et bilans des 2 dernières années
- Les procès-verbaux des 2 dernières assemblées générales pour les associations
- Le nombre de salariés et de bénévoles

2- Description du projet :

- Motivations et environnement (Problématique – cible...)
- Description de l'action, de son caractère innovant et reproductible
- Description des résultats et impacts attendus de cette action sur le rayonnement des établissements sur leur territoire
- Le descriptif de l'utilisation de la dotation allouée grâce au prix
- Planning, état d'avancement du projet

3- Critères de notation :

- Partenaires du projet et mobilisation des acteurs locaux
- Potentiel de rayonnement du projet
- Potentiel de reproductibilité
- Evaluation quantitative prenant en compte au minimum le nombre de personnes concernées.
- Evaluation qualitative prenant en compte l'utilité de l'action et/ou de l'association
- Evaluation qualitative prenant en compte l'originalité de l'action et/ou de l'association

4- Notation :

Le jury sera composé de membres du Conseil Scientifique et du Conseil d'Administration de la Fondation, ainsi que de personnalités qualifiées.

Une note de chaque membre du jury sera affectée à chaque projet.



FONDATION KORIAN POUR LE BIEN VIEILLIR

CALENDRIER PROVISOIRE

ETAPE 1	Diffusion du cahier des charges	Janvier 2021
ETAPE 2	Réception des dossiers de candidatures	Mars 2021
ETAPE 3	Examen des dossiers de candidatures par le jury	Avril 2021
ETAPE 4	Sélection du projet lors du Conseil scientifique de la Fondation Korian	Juin 2021
ETAPE 5	Remise du prix	Juillet 2021

Les propositions devront être envoyées par mail (fondationbv@korian.com) au plus tard le 31 mars 2021 minuit.